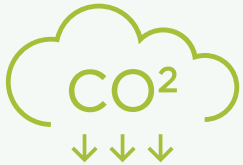


PLN
CLMT



Qu'est-ce que le plan d'atténuation des changements climatiques ?



Le Plan d'atténuation des changements climatiques est un plan de **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**

afin de limiter l'ampleur des changements climatiques (vagues de chaleur, sécheresses, feux de forêts, inondations, etc.).

Il constitue la première phase du Plan climat. La seconde phase sera un plan consolidé qui combinera l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

La température moyenne de la planète a déjà augmenté de 1,1 °C par rapport à la période préindustrielle.

Limiter le réchauffement à 1,5 ou 2 °C nécessite des réductions rapides, voire immédiates des émissions de GES et l'atteinte de la carboneutralité pour 2050.

Au Canada, les municipalités ont une influence sur environ 50 % des émissions de GES.

Les objectifs du plan d'atténuation



Être le catalyseur de la réduction des GES sur le territoire en réalisant des actions structurantes sur lesquelles la collectivité peut s'appuyer et bâtir ses initiatives.



Mobiliser la communauté sherbrookoise afin de propulser l'action climatique à toutes les échelles du territoire.



Assurer la cohérence et l'exemplarité des activités et des décisions de la Ville de Sherbrooke.

La cible de réduction des émissions de GES

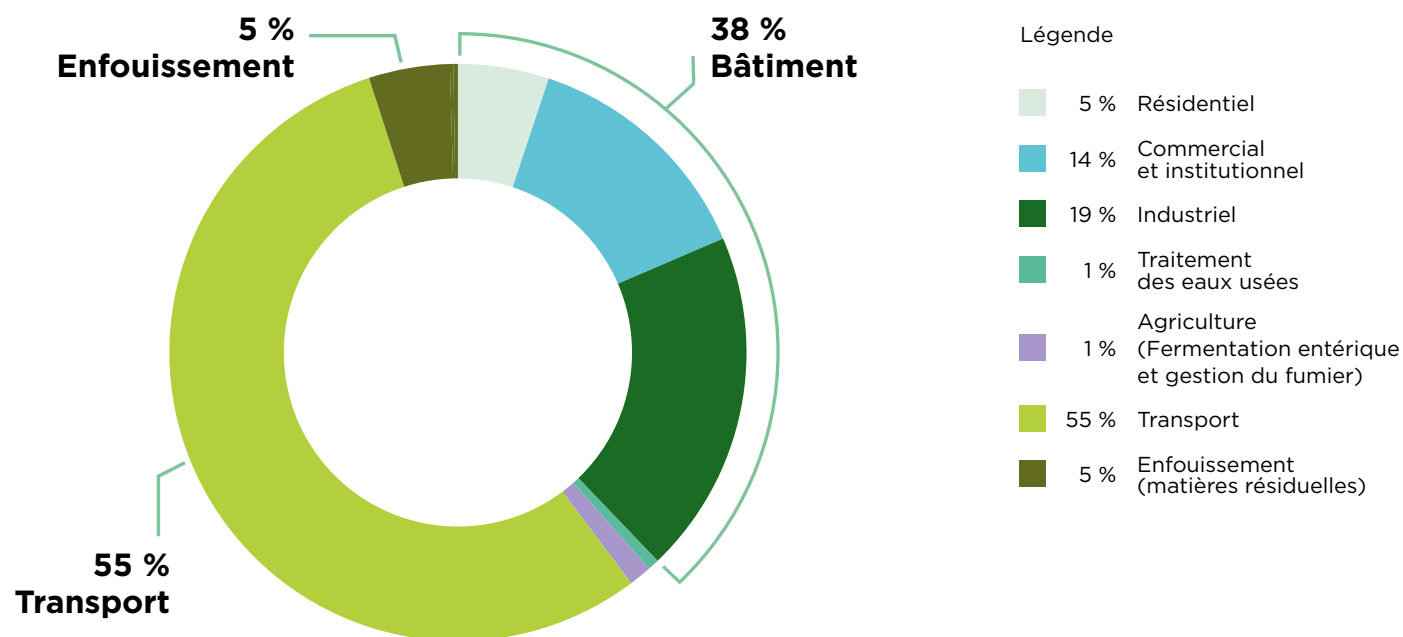
La cible de réduction des émissions de GES est l'objectif commun qui motive nos efforts.



D'ici 2030, réduire les émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 2009 (soit une réduction de 262 000 tonnes d'éqCO₂).

Portrait des émissions de GES sur le territoire de Sherbrooke

Faits saillants de l'inventaire 2021 de la collectivité

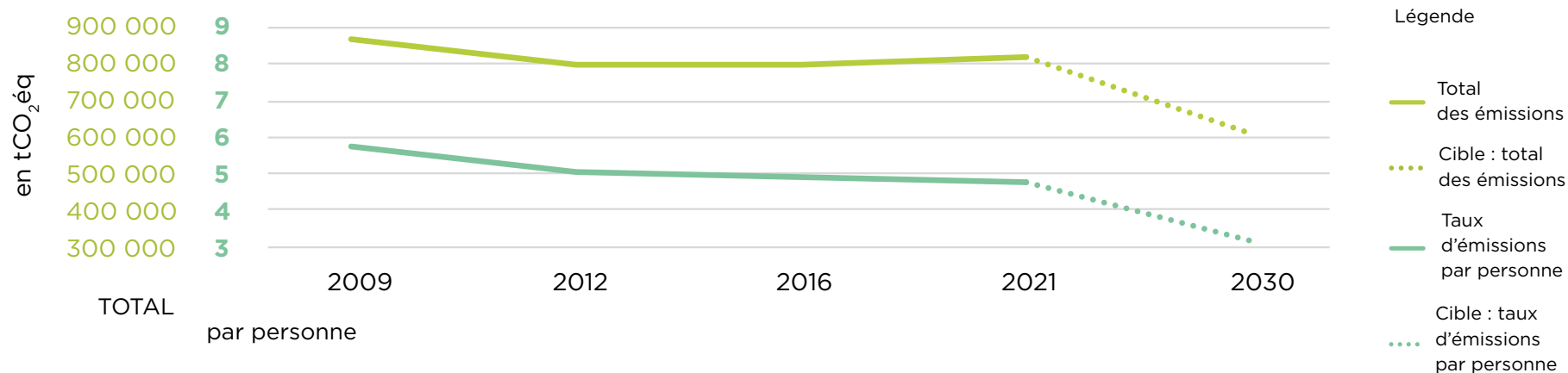


Émission collectives :
822 000
tonnes d'éqCO₂

Soit 4,76 tonnes
par personne

Portrait des émissions de GES sur le territoire de Sherbrooke

Évolution des émissions de GES de la collectivité



Les émissions de GES ont diminué de 6 % entre 2009 et 2021, **l'essentiel des réductions (24 %) reste à faire en moins de 5 ans pour atteindre la cible de 30 % d'ici 2030.**

Les émissions par personne sont en diminution, mais comme la population augmente, il faudra intensifier nos efforts de réduction des émissions de GES.

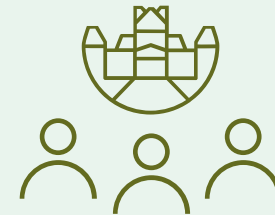
Le rôle de la Ville de Sherbrooke

Pour la réduction des GES, le rôle de la Ville est double :



Rôle collectif

Influence par la planification, les pratiques d'aménagement, la réglementation et l'offre de transport collectif ainsi que les émissions collectives sur son territoire.



Rôle organisationnel

Contrôle les émissions de l'organisation municipale provenant directement des services, installations, bâtiments et parcs de véhicules municipaux.



Le rôle de la Ville de Sherbrooke

Pour assurer son double mandat et assurer le succès du plan d'atténuation, la Ville mise sur trois types de mesures :

1	MESURES COLLECTIVES Mesures ciblant les activités émettrices de GES sur le territoire sur lesquelles la Ville a une influence (par la planification, les pratiques d'aménagement, la réglementation, l'offre de transport collectif, etc.).
2	MESURES ORGANISATIONNELLES Mesures ciblant la réduction des émissions corporatives de GES de l'organisation, provenant directement des services, installations, bâtiments et parcs ainsi que des véhicules municipaux. Elles permettent d'assurer l'exemplarité de la Ville.
3	MESURES DE SOUTIEN À LA TRANSITION CLIMATIQUE Mesures ciblant l'adhésion des parties prenantes et la mobilisation des acteurs et actrices pour renforcer la volonté et la capacité collectives et individuelles d'agir.



LES GRANDS CHANTIERS DE RÉDUCTION DES GES

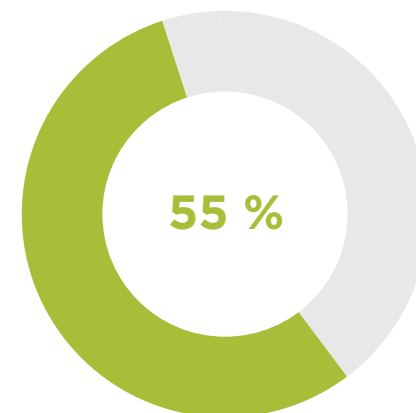
Le plan d'action est composé de trois grands chantiers et de leurs cibles thématiques couvrant les principales sources d'émission de GES. Les mesures qui en découlent visent d'ici 2030 à réduire de 30 % les émissions de GES sous les niveaux de 2009.



CHANTIER 1

Transport

Le transport est responsable de 55 % de nos émissions de GES.



Deux cibles thématiques sont visées par ce chantier :

Atteindre une part de 30 % de véhicules électriques;

Augmenter de 40 % les distances parcourues en mobilité durable.

Pour les atteindre, il faudra :

- Réduire les besoins de déplacement;
- Favoriser les moyens de transport sobres en carbone.

Exemples de mesures pour y parvenir :

- Ajouter des liens cyclables et des trottoirs;
- Développer un réseau structurant de transport collectif;
- Optimiser et réduire les déplacements et l'utilisation des équipements mobiles municipaux;
- Offrir une aide financière pour l'achat de vélos à assistance électrique.



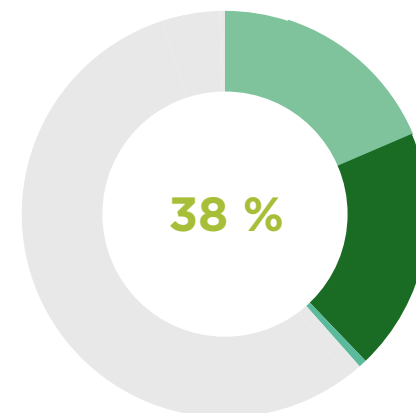
Ce chantier est réalisé conjointement avec : le Plan de mobilité durable et intégrée (PMDI) et le Plan d'urbanisme.



CHANTIER 2

Bâtiments et énergie

La consommation énergétique des bâtiments de Sherbrooke est responsable de 38 % de nos émissions de GES.



Deux cibles thématiques sont visées par ce chantier :

Réduire de 30 % notre consommation énergétique;

Réduire de 50 % la consommation de mazout.

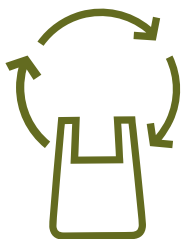
Pour les atteindre, il faudra :

- Réduire notre consommation d'énergie par des mesures d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie avec un accent mis sur les périodes de pointe;
- Réduire l'utilisation des énergies fossiles pour chauffer nos bâtiments.

Exemples de mesures pour y parvenir :

- Équiper les bâtiments desservis par Hydro-Sherbrooke de compteurs communicants;
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux;
- Réduire progressivement l'usage du mazout dans les bâtiments municipaux;
- Inciter la population et les organisations à réduire l'usage du mazout dans les bâtiments.



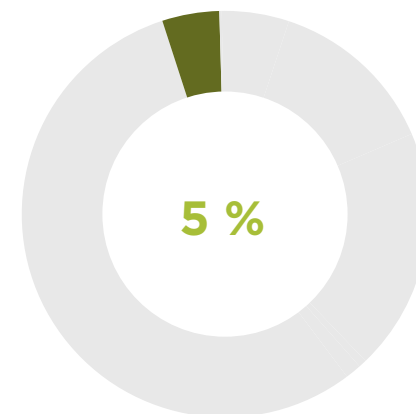


CHANTIER 3

Consommation responsable et matières résiduelles

Les matières résiduelles sont responsables de 5 % des émissions directes de GES.

La consommation responsable permet de réduire l'empreinte carbone globale des produits consommés.



Une cible thématique est visée par ce chantier :

Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies à moins de 480 kg par personne.

Pour les atteindre, il faudra :

- Améliorer la performance du recyclage et la valorisation des matières organiques;
- Favoriser la consommation responsable et l'achat local.

Exemples de mesures pour y parvenir :

- Élargir la collecte des matières organiques à des industries, commerces et institutions (ICI) ciblés et aux immeubles multilogements;
- Poursuivre l'application de la politique d'achat bioalimentaire local;
- Élaborer un plan d'action pour la réduction du gaspillage alimentaire;
- Élaborer et déployer la feuille de route en économie circulaire.



Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 guide les actions de ce chantier.

Pour en savoir plus
sherbrooke.ca/plan-attenuation
environnement@sherbrooke.ca